



## Mise en place de chômage partiel

Par **germain77**, le **09/06/2011 à 12:37**

Bonjour,  
entreprise récemment créé, nous fermons cette été du 30 juillet au 20 aout.  
Certain salarié n'auront pas assez de droit à congé payer.  
je pense qu'il faut mettre en place un processus de chômage partiel mais :  
- avec qui ? (pole emploi / inspection du travail)  
- quel sont les démarches à accomplir et les formulaires à remplir ?

Merci de vos réponses

Par **Cornil**, le **11/06/2011 à 16:18**

Bonsoir "germain77"  
C'est avec la DIRECCTE (ex DDTE où siègent les inspecteurs du travail) qu'il faut voir cette question .